



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

Séance du 09 mai 2019

Tirage au sort pour la zone n° 57 – Brive-la-Gaillarde

Le 09 mai 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 57 – Brive-la-Gaillarde, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Olivia PINGRET, rapporteure de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Monique COLLIN, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- Mme Elodie GUENNEC, magistrate judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

MC (M) OP (P)

FO 1

La séance a débuté le 09 mai 2019 à 10 heures 51.

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté 13 bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- 32 demandes de création d'offices enregistrées.
- 9 demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 - 01 demandes surnuméraires ;
 - 8 demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 - 0 demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

MC 00 00 05

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / n'ont pas procédé aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

MC (M) OP 05

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
57	00051416	01/02/2019 14:01:04.233015	5
57	00052049	01/02/2019 14:01:38.156960	20
57	00053425	01/02/2019 14:03:05.394896	21
57	00053563	01/02/2019 14:03:15.169975	9
57	00054310	01/02/2019 14:04:14.949424	14
57	00055113	01/02/2019 14:05:33.559143	8
57	00055865	01/02/2019 14:07:07.350555	15
57	00057657	01/02/2019 14:11:54.849523	23
57	00057842	01/02/2019 14:12:30.153397	3
57	00058509	01/02/2019 14:15:09.490536	13
57	00061872	01/02/2019 14:43:58.796235	6
57	00062033	01/02/2019 14:46:50.147674	18
57	00065149	01/02/2019 16:12:19.608803	16
57	00066084	01/02/2019 17:06:52.681466	7
57	00066248	01/02/2019 17:15:57.543494	10
57	00066521	01/02/2019 17:32:42.057296	12
57	00066685	01/02/2019 17:42:16.107311	1
57	00066841	01/02/2019 17:51:25.227940	22
57	00067252	01/02/2019 18:20:58.546102	2
57	00069824	01/02/2019 21:11:46.284480	4
57	00069977	01/02/2019 21:26:57.969022	11

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

57	00070455	01/02/2019 22:12:41.965811	17
57	00073407	02/02/2019 12:45:29.590585	19

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

rien

La séance a été levée le 09 mai 2019 à ..10 heures ..59..

*

* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

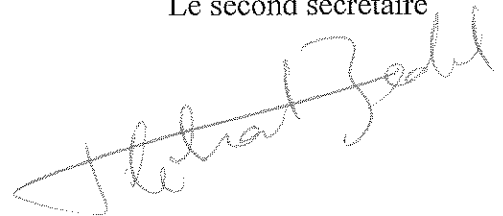
MC (1) OP
5
TB

Paris, le 09 Mai 2019

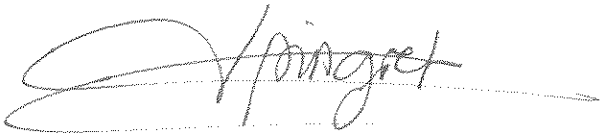
Le premier secrétaire



Le second secrétaire



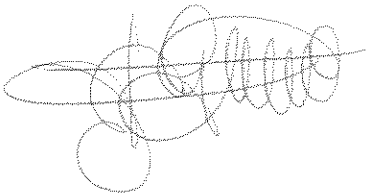
Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



Le représentant du Conseil
supérieur du notariat



Le magistrat



Zone 57 - Brive-la-Gaillarde
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 14:01:54.676937	52338	25 mars 2019	57
01/02/2019 à 14:10:51.017432	57288	27 mars 2019	57
01/02/2019 à 14:19:43.131359	59413	26 mars 2019	57
01/02/2019 à 16:15:54.351452	65219	27 février 2019	57
01/02/2019 à 19:52:17.030433	68627	31 mars 2019	57
01/02/2019 à 21:41:19.726381	70136	20 mars 2019	57
02/02/2019 à 03:39:05.106105	71645	22 mars 2019	57
02/02/2019 à 10:43:05.766314	72625	21 février 2019	57

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

07 MAI 2019

Zone 57 - Brive-la-Gaillarde
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
01/02/2019 à 21:12:32.612194	69835	57	69824	01/02/2019 à 21:11:46.284480

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels




07 MAI 2019

Eric MARTIN-HERSENT

Zone 57 - Brive-la-Gaillarde
Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
Etat néant			

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels


Eric MARTIN-HERSENT

07 MAI 2019